



Service des travaux publics

## DEMANDE DE RACCORDEMENT AU RÉSEAU COMMUNAL D'EAUX USEES

### Identification du requérant

Nom, raison sociale : .....

Adresse, domicile : .....

Bureaux techniques mandatés  
(architecte, ingénieur) : .....

### Situation et genre de raccordement demandé

- |   |  |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Villa – chalet                             | <input type="checkbox"/> Commerce, industrie |
| <input type="checkbox"/> Immeuble à plusieurs logements             | <input type="checkbox"/> Bâtiment agricole   |
| <input type="checkbox"/> Lotissement (villas-chalets)               | <input type="checkbox"/> Autre               |
| <input type="checkbox"/> Bâtiment(s) existant(s), n° bâtiment ..... |  |

Situé à (localité et lieu-dit) : .....

Folio(s) : .....

Parcelle(s) : .....

### Données techniques du raccordement

Date prévue pour les travaux  
de raccordement : .....

Diamètre intérieur de la  
conduite privée : .....

Matériaux utilisés pour la  
conduite privée : .....

Les travaux seront exécutés  
par l'entreprise suivante : .....

### Le raccordement du collecteur privé se fera comme suit :

- dans une chambre de visite existante       dans une chambre de visite à créer

### Conditions à respecter par le requérant

La conduite privée projetée doit être tracée sur un plan de situation échelle 1:500 -1:1000. Ce plan sera annexé à la présente requête. A défaut, le plan de situation de la conduite projetée sera transmis avant l'exécution des travaux, ensuite de quoi l'autorisation de raccordement sera délivrée.

En cas de raccordement sur une conduite privée existante, l'accord écrit du/des propriétaire(s) doit être joint à la présente requête.

Le requérant s'engage à respecter toutes les prescriptions susmentionnées et celles figurant dans les conditions générales annexées ainsi que le règlement concernant l'évacuation et le traitement des eaux usées.

Par ailleurs, le requérant s'engage à payer la taxe de raccordement au réseau communal d'eaux usées, selon les tarifs en vigueur à la date de l'autorisation de raccordement. La taxe est calculée selon la norme SIA 116.

Date : .....

Signature : .....